

## Publications économiques et financières



### Conjoncture financière

Juin 2023

# TAUX DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS EN GUADELOUPE

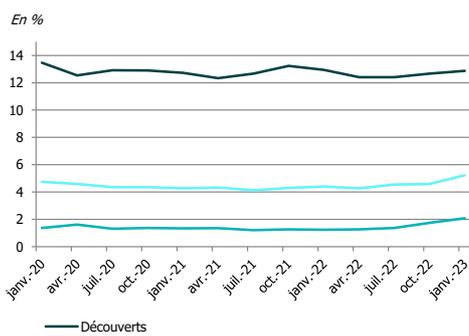
1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2023

## UNE HAUSSE DES TAUX MOYENS DES CRÉDITS QUI PÈSENT SUR LES MONTANTS ACCORDÉS

- Le **taux moyen des découverts** poursuit sa hausse au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. En trois mois, le taux enregistre une augmentation de 20 points de base (pdb), s'établissant à 12,87 %. Pour la deuxième fois consécutive, le montant moyen des découverts recule, il s'élève désormais à 555 €. Le montant moyen baisse de 22 % par rapport au trimestre précédent et de 7 % sur un an.
- Le **taux moyen des prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation** enregistre son augmentation la plus significative historiquement depuis 2016 (+64 pdb), s'établissant à 5,23 %. La tendance à la hausse s'observe également à l'échelle nationale (+67 pdb). L'écart entre le taux moyen en Guadeloupe et à l'échelle nationale se réduit au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, s'élevant à 25 pdb (contre 28 pdb au 4<sup>e</sup> trimestre 2022). En parallèle, le montant moyen des nouveaux crédits accordés chute sur trois mois. Celui-ci est de 15 497 € contre 17 836 € au trimestre précédent.
- Le **taux moyen des crédits à l'habitat** augmente de nouveau au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (+33 pdb, après +37 pdb en octobre 2022). Avec un taux moyen de 2,08 %, le taux demeure pour la deuxième fois consécutive en deçà du taux moyen en France entière (2,2 %). Le montant moyen recule lui aussi, à hauteur de 17 % (158 559 € contre 185 558 € au 4<sup>e</sup> trimestre 2022). En un an, la part des flux de crédits à l'habitat diminue ; elle représente 41,2 % entre janvier 2022 et janvier 2023, contre 49,4 % entre janvier 2021 et 2022. La durée moyenne des crédits à l'habitat se maintient à 19 ans ce trimestre.

## Caractéristiques des crédits en Guadeloupe

Taux moyens des crédits aux particuliers



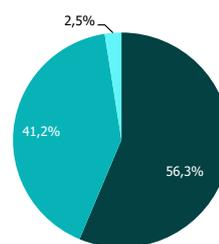
Source : Iedom, collecte RUBA

Taux moyen débiteurs en %

		janv.-22	avr.-22	juil.-22	oct.-22	janv.-23	Variations	
							1 an	1 trim
Guadeloupe	Découverts	12,94	12,40	12,40	12,67	12,87	-0,07	0,20
	Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation	4,40	4,28	4,55	4,59	5,23	0,83	0,64
	Habitat	1,24	1,28	1,38	1,75	2,08	0,84	0,33
France entière	Découverts	4,92	4,94	4,86	5,23	5,49	0,57	0,26
	Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation	3,61	3,69	3,85	4,31	4,98	1,37	0,67
	Habitat	1,12	1,19	1,45	1,77	2,2	1,08	0,43

Source : Iedom, Banque de France, collecte RUBA

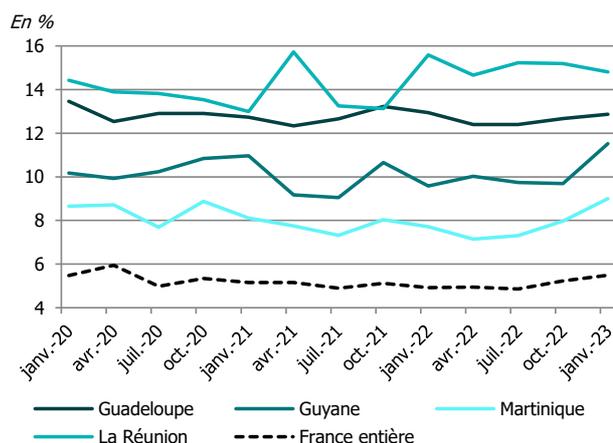
Répartition des flux de crédits aux particuliers  
(sur un an, hors découverts)



■ Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation  
■ Habitat  
■ Autres crédits  
Source : Iedom, collecte RUBA

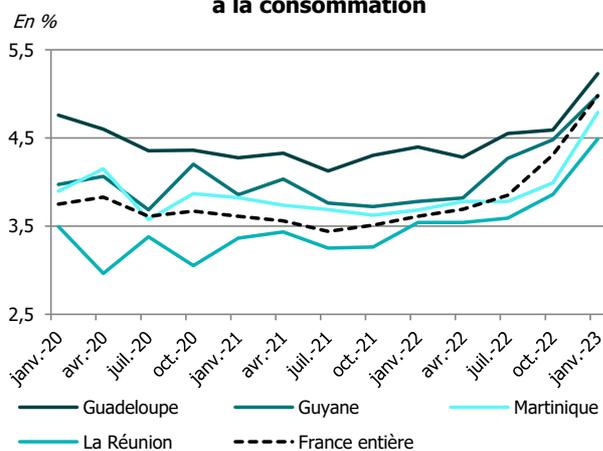
## Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie

### Découverts



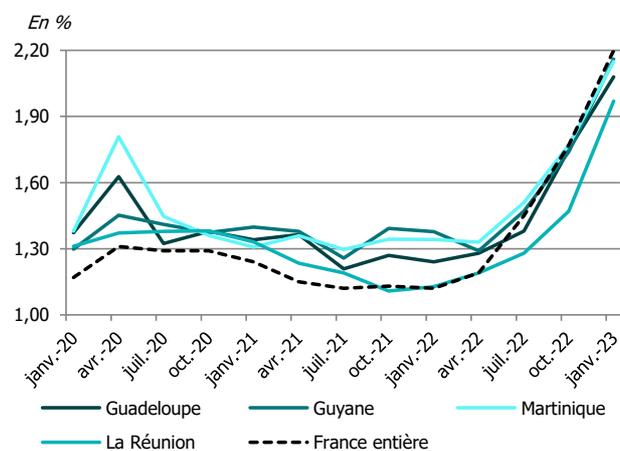
Sources : Iedom, Banque de France, collecte RUBA

### Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation



Sources : Iedom, Banque de France, collecte RUBA

### Habitat



Sources : Iedom, Banque de France, collecte RUBA

Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers et dans certaines géographies, pour la trésorerie échéancée, sont basés sur un faible nombre d'observations.

### MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements ayant leur activité en Guadeloupe. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

L'enquête de la Guadeloupe exploite environ 17 000 déclarations relatives aux crédits consentis au cours de chaque trimestre.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.